

**Perrinque célèbre depuis 1988**

C'est en 1988 que le service départemental appelé "bureau des carrières" découvre des éboulements importants sous le hameau de Perrinque à Gauriac. La municipalité de l'époque prend un arrêté de péril imminent. Et une association de défense des habitants se constitue.

**Beaucoup de sous**

Depuis toutes ces années de mise en place de la télésurveillance sous les habitations du hameau de Perrinque pour mesurer l'évolution des tassements et fissurations, on estime à 247 000 € la somme globale investie par le département et la municipalité.

**Le chiffre du jour**

**4 678.** C'est en mètres cubes le volume des carrières à combler sous les huit maisons du hameau de Perrinque.

**CARRIÈRES DE PERRINQUE.** Visite sur le chantier de comblement des carrières sous huit habitations du hameau de Gauriac, en situation de risque depuis 17 ans

# Béton en sous-sol

Marie-Laure Gobin

C'est à presque vingt mètres sous terre, à sinuer à la lampe de poche dans des galeries fragiles, fissurées sur plusieurs niveaux, à contourner des piliers de pierre dont on se demande comment ils peuvent encore tenir, que l'on prend la mesure du péril qui depuis dix-sept ans menace les habitants du hameau de Perrinque à Gauriac. En même temps on mesure l'ampleur du chantier conduit en ce moment, pour combler les cavités laissées par l'exploitation intensive des carrières de pierre. Sous huit maisons de ce petit village paisible à l'entrée de la commune, le coulis de ciment fabriqué sur place, bien confiné dans des murs de parpaings jusqu'au plus haut des cavités, va enfin permettre de consolider ce sous-sol qui a fait, avec d'autres carrières du village de Gauriac miné de galeries, la splendeur de l'architecture blonde de la ville de Bordeaux.

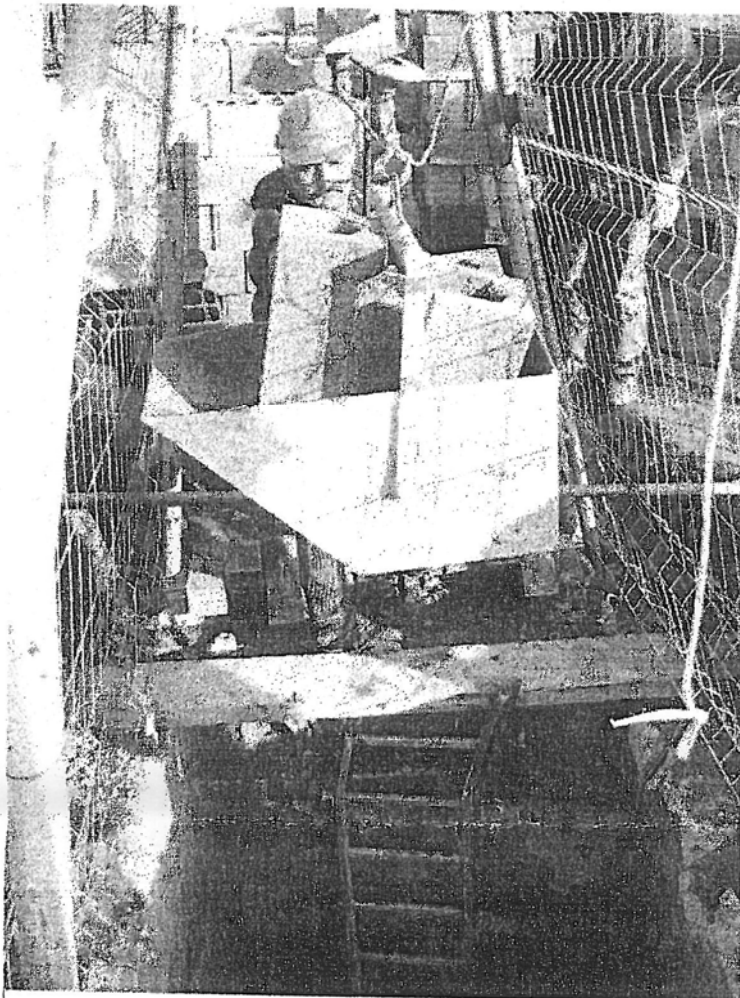
**Cofinancement salubre.** Dix-sept ans d'attente donc, de patientes négociations, de réunions (!). Pour aboutir aujourd'hui à un comblement cofinancé par l'État pour 30 %, le conseil général 25 %, la commune 22,5 % et les propriétaires concernés 22,5 %. Pour une dépense globale hors taxes de 465 527 € HT, soit 556 725 € TTC. Une répartition financière qui jusque là posait problème. Et dont le règlement désormais, a permis l'engagement des travaux. Car la commune seule, pas plus que l'État ou le département, ne pouvait s'engager à pareille hauteur. Pourtant, jusqu'alors, la télésurveillance du mouvement des carrières ainsi que des fissures, revenait fort cher (14 000 € annuels) non seulement au département (6 000 €) mais aussi à la commune

**Le chantier en chiffres**

Pour ce chantier de comblement de six zones supportant huit des habitations du hameau de Perrinque, il faut construire environ 365 m<sup>2</sup> de murs de confinement. Et pour cela faire descendre dans les carrières quelques 3 650 parpaings (de 50X20 cms).

On estime à 470 tonnes le poids du ciment sec nécessaire à l'approvisionnement du silo de fabrication de coulis. Le ciment est acheminé sur place, deux à trois fois par semaine, par des camions de 25 tonnes.

Il faut y ajouter, pour fabriquer le coulis 4 678 tonnes de sable. Et, à peu près 2 300 000 litres d'eau (2 300 m<sup>3</sup>).



Les ouvriers descendent les parpaings quatre par quatre par un ancien puits d'exploitation de carrière

(8 000 €). Commune qui a dû en outre prendre à sa charge la consommation du compteur électrique, l'alimentation des capteurs (et aussi leur remplacement parfois), l'alarme alimen-

tée par la ligne téléphonique. « Les derniers temps on avait à remplacer la moitié des capteurs, à remplacer tout le câblage », indique le maire de la commune, Henri-Robert Baldès.

**Patience et détermination.** Nicolas Carpentier (cabinet Antea, maître d'œuvre) précise que « ces deux ou trois dernières années, les capteurs en place mesurant à la fois le tassement du "toit" des carrières ainsi que l'écartement des fissures, indiquaient que la fissuration se développait plus vite que d'habitude. Des fissures millimétriques et décimétriques. À force d'additionner les millimètres, forcément, ça commençait à faire beaucoup... Il y a eu sur ce dossier, une véritable ténacité de tous ceux qui au fil des années, l'ont suivi ».

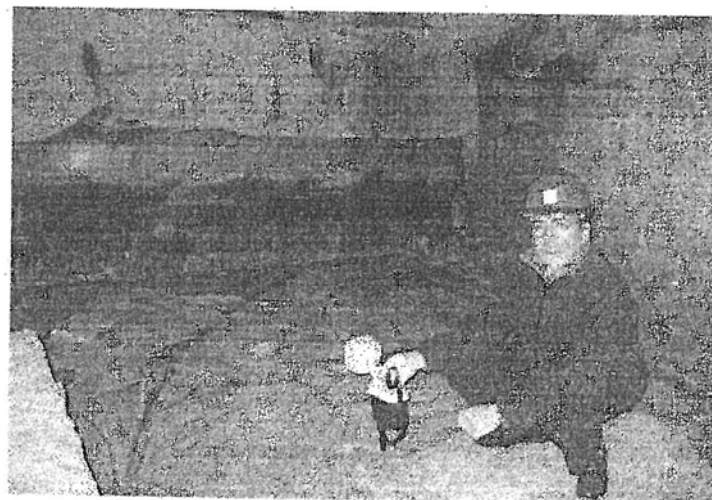
Ce que confirme le maire : « comme nos prédécesseurs, nous qui avons été élus en 2001 n'avons jamais lâché le morceau pour arriver enfin à un comblement. Quand un sous-préfet arrivait on allait le voir. Un an plus tard, même jour même heure, on recommençait. Et je dois dire que le sous-préfet d'aujourd'hui, Michel Créchet, ainsi que le Service interministériel régional de protection civile de la préfecture, nous ont beaucoup aidés. Sans l'accord des propriétaires de mettre la main à la poche, eux aussi, rien n'aurait été possible. La solidarité a joué. C'est une répartition financière raisonnable. Pour les propriétaires, le calcul a été fait proportionnellement aux volumes à combler. La somme peut varier entre 2 500 et 23 000 € ».

Nos éditions du 2 décembre 2005, du 8 janvier 2006,

## Un chantier très technique

Ici, on n'a pas fait le choix de l'injection de mousse à base de résine et de durcisseur, pour combler et solidifier les carrières. Comme l'avait fait le conseil général sous la route départementale 133 E 5, pour 1 200 m<sup>3</sup> à combler (220 000 €, à Gauriac toujours (Sud Ouest du 13 décembre 2003) ainsi que sous le collège de Bourg.

Nicolas Carpentier, du cabinet Antea (spécialisé en géologie et géotechnique) ainsi que Patrick Arcangeli (conducteur de travaux à la COFEX Littoral, en charge de la réalisation des travaux), détaillent l'utilisation du coulis de ciment, additionné de bentonite : « les hauteurs à combler varient entre 60 cms et six mètres de haut. Nous injectons le produit par des forages de 9 cms de diamètre, réalisés depuis la surface. En évitant bien entendu d'avoir à percer dans les maisons. Entre nos plans de carrières et les relevés au sol, dans les propriétés au droit des habitations, il faut trouver les bons endroits pour l'injection. Il s'agit en général



Le maire de Gauriac, Henri-Robert Baldès, devant un mur de confinement du coulis de ciment, à vingt mètres sous terre

des points les plus hauts des six secteurs à combler supportant les huit habitations pour que l'écoulement du produit se fasse par gravité. Mais avant d'injecter, il faut construire les murs en parpaings qui retiendront le coulis et éviteront sa dispersion. Ces parpaings sont descendus quatre par quatre

dans un godet monté sur une "chèvre" motorisée. C'est long et fastidieux mais il n'y a pas d'autre moyen ». En tout il faut compter deux mois de travaux encore. Sur le chantier s'activent une quinzaine d'ouvriers, soit en surface, soit en souterrain.



**Le Piéton**

Qui n'est jamais descendu dans les anciennes carrières d'extraction de pierre, ne peut pas prendre la mesure de l'activité intensive des ouvriers des siècles passés. Certains y ont laissé leur marque sur les murs. Des traces indélébiles. Marques de l'homme. De leur histoire. De la nôtre aujourd'hui encore. Souvenirs du passé au présent.

**Vivre ensemble**

**CGT.** Dans le cadre de la journée nationale d'action sociale, et de la manifestation organisée aujourd'hui jeudi à Bordeaux (rendez-vous ce matin place Gambetta), l'Union locale CGT de Haute Gironde organise un transport en bus : départ à 9 heures devant la centrale nucléaire de Braud et arrêts à 9 h 05 à Braud, 9 h 10 Étauliers, 9 h 15 Le Pontet, 9 h 20 Bel-Air à Berson, 9 h 25 au Poteau de Teuillac, 9 h 30 à Pugnac, 9 h 40 au rond-point de La Garosse à Saint-André-de-Cubzac. Arrivée vers 10 h 30 place Gambetta, et casse-croûte avant la manifestation.

Retour prévu vers 16 heures à la centrale après arrêts sur les points de passage de l'aller.

**Commission locale d'information nucléaire.** Présidée par Jacques Maugein (par délégation du président du conseil général), la Commission locale d'information nucléaire tiendra son assemblée générale aujourd'hui jeudi 2 février à 9 heures, salle du cinéma de Reignac.

À l'ordre du jour notamment : bilan 2005, rapport d'activité et de trésorerie; point sur trois événements significatifs survenus fin 2005 à la centrale de Braud; point de vue de Jacques Maugein; avis de Michel Maschi, directeur du CNPE et de Julien Collet, chef de la Division de la Sûreté Nucléaire et de la Radioprotection de Bordeaux.

Il sera aussi question de la gestion des déchets radioactifs et de gouvernance locale.

La Division de la Sûreté Nucléaire et de la Radioprotection de Bordeaux développera l'action de l'autorité de sûreté nucléaire.

Sera évoquée la loi du 30 décembre 1991 relative aux recherches sur la gestion des déchets radioactifs.

À l'ordre du jour également, les conclusions du débat public organisé par la Commission Nationale du Débat Public, sur la gestion des déchets radioactifs de haute et de moyenne activité à vie longue, en France; le rôle joué par l'ANCLI (association nationale des CLI).